



SOS KINSHASA

Le Conseil d'Administration

Kinshasa, le 7 avril 2010

N/Réf.CA/SGA/Prés./NM/LIN/015/2010

Transmis copie pour information à :

M. le Président de l'Assemblée Nationale
M. le Président du Sénat
M. Dominique Kabengele, Député nationale
M. le Premier Ministre
M. le Vice Premier Ministre chargé de
l'Intérieur et de la Sécurité
M. le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat
M. le Ministre des Infrastructures
M. le Ministre de l'Environnement et
Conservation de la Nature
M. le Ministre des Affaires Foncières
M. le Ministre de l'Urbanisme et Habitat
M. le Procureur Général de la République
M. le Gouverneur de la Ville de Kinshasa
M. le Ministre Provincial du Plan
Mme. la Ministre Provinciale de l'Education et
Environnement

Tous à Kinshasa - Gombe

Monsieur Roger Nsingi

Député Provincial

Président de l'Assemblée Provinciale
de la Ville Province de Kinshasa

Kinshasa - Gombe

Concerne : Projet d'occupation illégale de la Place Commerciale de la Commune de Limete par l'implantation d'une station service en faveur de la société SONANGOL

Monsieur le Président de l'Assemblée Provinciale,

Le débat sur le projet de l'occupation partielle de la Place Commerciale de Limete, illégale dans son essence, suscite l'indignation des Kinois et Kinoises, des résidents nationaux et étrangers qui vivent dans notre ville. Cette place, le seul espace vert de la Commune de Limete, s'intègre harmonieusement dans la configuration commerciale de ce square et son aménagement répond aux normes écologiques universelles. Les arbres plantés depuis l'époque coloniale ont un double rôle d'une part offrir de l'ombre aux passants et, d'autre part absorber les quantités incommensurables de CO2 que dégagent les nombreuses automobiles qui y circulent de part en part.

73, Avenue Kasa –Vubu, Q/Tshibangu ; Kinshasa/Bandalungua Tél. : +243 899330001

www.soskinshasa.org

info@soskinshasa.org

soskinshasa@yahoo.fr



SOS KINSHASA

Le Conseil d'Administration

La forme en œuf de la configuration géographique de cette place assure une circulation continue de l'air. Les résidents ainsi que les passants ne sont étouffés ni par la chaleur ni par la quantité élevée d'émission des gaz carboniques dégagés par les vieilles automobiles kinoises qui ne subissent jamais le contrôle technique pour déterminer leurs masses de monoxyde de carbone lâchées à chaque passage. En revanche, l'érection d'une station d'essence empêcherait l'air de circuler, augmenterait la chaleur et nuirait gravement aux conditions de vie des riverains

Pour rappel, la Place Commerciale de Limite fait partie du domaine public de l'Etat. En conséquence, cet espace est protégé par des dispositions particulières de la loi n° 73-O21 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, autrement appelée loi foncière. Ces dispositions particulières et, à certains égards impératives, prescrivent que ces domaines sont inaliénables, incessibles et imprescriptibles. Ainsi la cession, même partielle, de cette place doit obéir à des procédures contraignantes de désaffectation. Celles-ci pourraient s'avérer insuffisantes si les riverains, souverains primaires, s'y opposent fermement.

L'implantation de la station d'essence de la Sonangol est totalement inadéquate sur ce site. Pis encore, elle ne présente aucune opportunité économique, fiscale ou de création d'emplois notable. Elle réduirait de trente (30) mètres la longueur de cet espace communautaire long de 60 mètres. La cohabitation avec les terrains de sport est inimaginable, voire impossible. Ces terrains ont produit les meilleurs basketteurs de la république. Vous qui êtes résident en France, pourriez-vous nous indiquer dans quelle ville ou sur quel parc, où les citoyens français se retrouvent soit pour prendre l'air sur des bancs, soit pour jouer à la pétanque, y est implantée une station d'essence. Nous vous mettons au défi et sommes prêts à vous payer un billet d'avion Air France aller-retour si vous ne pouvez pointer votre mirage sur <http://earth.google.com>. Ce défi est également adressé au Député national de Mont-Amba, Dominique Kabengele, qui a vécu des années en Belgique, votre associé tacite dans cette affaire indigne de la confiance des Kinois.

Bien plus, nous vous emmènerons à Luanda, où Sonangol a le monopole de la distribution des produits pétroliers, constater si elle dispose d'une station service dans un parc public. Vos longs séjours en Europe, Dominique Kabengele et vous-même, vous auraient permis, par une immersion totale, d'apporter des connaissances qui manquent au pays. Malheureusement, rien ! Vous vous engagez et défendez une tentative de spoliation, une mauvaise cause qui dissimulerait la corruption. La « haute hiérarchie » à laquelle vous vous référez ne s'occupe pas de station d'essence. C'est de l'intimidation inutile ! Une injure à la position de cette « haute hiérarchie ».

Quelle est l'alternative que nous proposons ? Nous suggérons que la Ministre Provinciale chargée de l'Education et l'Environnement organise un concours public de conception du plan d'aménagement de cet espace. Ce plan comporterait, par exemple, des places assises et éclairage public supplémentaires, plantes additionnelles, tables pour jeux de dames ou des échiquiers comme à Central Park de New York ou au Jardin de Luxembourg à Paris, dispositions modulaires pour activités culturelles en plein air...



SOS KINSHASA

Le Conseil d'Administration

Le financement ? Il viendrait des riverains commerçants, notamment les cinq (5) agences des banques, la compagnie d'assurances, les hôtels, les alimentations...en forme de contribution obligatoire en conformité avec la « responsabilité sociale des entreprises », qui se définit brièvement comme une contribution par les entreprises au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie de leurs employés, de leurs familles, ainsi que de la communauté locale où elles sont présentes. Elles pourraient, dans le cas contraire, bénéficier d'un de crédit d'impôt foncier ou d'autres taxes locales vis-à-vis de la DGRK. Vous n'avez donc pas besoin de la Sonangol seule pour aménager cet espace communautaire. C'est clair et sans détour !

Votre soutien à la tentative de spoliation par la Sonangol est le clône de stratagème de certains libanais avec leurs comparses congolais sur la spoliation des écoles du domaine public de l'Etat. En France, votre pays de résidence, votre soutien téméraire à cette destruction méchante de l'environnement vous vaudrait une mise en examen devant la Justice. Vous en encourriez une déchéance de vos fonctions, des lourdes peines de prison et des amendes importantes. Vous manquez d'initiatives durant votre législature. Celle-ci est malheureuse et vous desservira davantage. Vous auriez pu faire œuvre utile pour la mise en chantier du Plan Général d'Aménagement de la Ville de Kinshasa en vertu des dispositions de l'article 204 alinéa 1 de la Constitution. Ce Plan vous aurait permis de comprendre que l'initiative d'implantation de la station service à cet endroit est inadmissible, irréaliste et irresponsable.

Vous tournez le dos à vos fonctions de défendre les intérêts de la ville. Vous trahissez la confiance que les Kinois et Kinoises ont placée en vous à travers leurs votes. SOS KINSHASA ASBL qui a pour mission de défendre les intérêts et les conditions de vie des Kinois et Kinoises vous défi à un débat public. A cet égard, nous sommes prêts à débattre avec vous sur ce dossier sur n'importe quel plateau de télé pour fixer l'opinion des Kinois et des Kinoises. Votre compère le Député national Dominique Kabengele qui n'a jamais pris la parole à l'Assemblée nationale n'a même pas osé intervenir pour défendre ce projet maffieux lorsque cette question était débattue en plénière. Il pourrait vous assister lors de ce débat public contre cette manœuvre immorale et indigne de vos fonctions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale, nos salutations distinguées.

Jean Mangalibi
Vice Président

Leny Ilondo Ye Nkoy
Président